

LETRE D'INFORMATION N° 76

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 30 SEPTEMBRE 2015

Prévue lors de mon entretien du 16 Septembre avec Madame ALBERT et Monsieur LANGLOIS, cette réunion sur la résidence avait pour objet :

- de présenter notre copropriété et ses particularités à notre nouvelle Principale de Copropriété,
- de visiter la résidence en sa présence pour lui faire part de nos instances et préoccupations.

PORTILLONS & DIGICODES :

4 sur la rue des Corsaires, 3 sur le chemin piétonnier, 1 près du portail d'Archipel 1 et 1 près de celui d'Archipel 2, soit 9 : j'ai demandé à Madame ALBERT de bien vouloir y faire apposer une plaque avec un numéro d'ordre qui permettrait plus facilement leur identification.

Si nous envisageons de remplacer les digicodes – peu sécurisants – par des ouvertures semblables à celles mises en place sur Archipel 3, nous devons envisager une dépense minimum de 300 € par portillon compte non tenu de l'achat des badges qui devraient être mis à disposition des résidents.

- Lors de notre visite, nous avons été interpellés par un copropriétaire qui nous a fait constater le défaut d'entretien de sa villa voisine : Madame ALBERT doit écrire à son propriétaire et l'informer de la prochaine taille de sa haie privative par SONECOP, à ses frais exclusifs.

- L'état de nos murs de clôture avec Azur et Soleil – tout comme celui du local O.M. des Cristallines – fera l'objet de demandes de devis supplémentaires pour mise en peinture mais aussi pour des nettoyages haute pression préalables.

- Un devis pour un puits perdu dans l'allée devant la villa 25 sera demandé à M. SCHUSTER : il permettra peut-être de résoudre partiellement l'accumulation des eaux lors des fortes pluies.

- Madame ALBERT doit également écrire à un copropriétaire qui a installé un appareil de climatisation sans autorisation préalable ; j'avais déjà signalé – mais en vain – cette anomalie à Madame TORA.

- La visite de la piscine nous a permis de constater 2 couvercles de skimmers fendus ; il sera procédé à leur remplacement.

Par contre, lors de notre passage, l'eau de la piscine était verte, preuve d'un défaut d'entretien de la part d'HERAKLES ; Madame ALBERT a téléphoné et HERAKLES devait intervenir.

- Monsieur PALAZY, qui, assistait à cette visite, nous a présenté son projet de « cendrier » pour la piscine, cendrier que l'on nous avait promis depuis le début de la saison estivale. Il procédera à son installation pendant l'inter saison.

- CID sera contacté pour procéder au débouchage de l'avaloir situé devant le local technique de la piscine ; la SOMES est intervenue mais s'est déclarée incompétente.
- Des devis pour le remplacement des portes du local technique et des WC de la piscine va être demandé : objectif : portes identiques aux locaux PTT d'Archipel 2 et Cristallines.
- Madame ALBERT doit aussi écrire à un propriétaire dont la villa a besoin d'une réfection peinture : la lettre circulaire transmise à tous les copropriétaires n'a pas eu tous les effets escomptés.
- Monsieur PALAZY doit nous adresser des devis pour régler une fois pour toutes les soucis rencontrés avec les espaces verts proches du chemin piétonnier et du local à vélo d'Archipel 1. Il doit également procéder au nettoyage des bouches d'égout encombrées.
- La taille des muriers-platanes devrait intervenir au cours de la dernière semaine d'Octobre et une remorque sera mise à disposition pour les copropriétaires, en précisant qu'elle n'est destinée qu'à des déchets végétaux.
- Sur Archipel 1, un devis va être demandé pour mettre en place une barrière alu pour éviter le passage des résidents qui mettent à mal les espaces verts. (Identique à celle en place devant l'appartement B2).
- Nous avons pu contacter Madame ARNAUD dont la relève du compteur au 15 Septembre était égale à Zéro : elle nous a bien confirmé qu'elle avait été présente pendant la période estivale et a permis à Madame ALBERT de relever son indice : 159 soit 23 m3 depuis le 15 JUIN.

J'avais signalé ces anomalies de relève à Madame ALBERT et Monsieur DURAN : un ordre de service lui a été adressé pour procéder aux vérifications des 4 compteurs dont l'indice relevé est nul.

Nous avons ensuite abordé le remplacement de Madame TORA ; j'ai une fois de plus affirmé que cette dernière avait manqué de délicatesse à notre égard en « nous quittant sans préavis » et que nous avons connu la même situation lors du départ de Monsieur BEL.

Madame ALBERT a réaffirmé qu'elle ferait le maximum pour nous donner satisfaction au cours des 3 prochains mois ; j'ai également porté à sa connaissance le nombre croissant de mécontents et promis qu'à l'issue de cette période, nous renouvellerons ou pas notre confiance à FONCIA.

Cordiales salutations

François PASTOR